

# DELIBERATION

## DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

### 28 Février 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 22 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit février, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, S. MANFRINI, Michèle GALLET, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, J-M. PALINIEWICZ, M. GIRIAT, J. DIZERENS, A. BOUSSER, O. GUICHARD, R. OTZENBERGER, M. GRENIER, H. GRANGE, J. DAZIN, M. LAPTEVA, P. GUINOT, V. KRYK, G. MASRARI, M. FOURNIER, M. GALLET, M. CHALENDAR.

Absents : A. HERRING.

Absents excusés : C. TOWNSEND, C. BIOLAY, D. GANNE, Y. DUMAS, F. KHIAR.

Procurations : C. TOWNSEND à M. GIRIAT, C. BIOLAY à J-F. OBEZ, Y. DUMAS à W. DELAVENNE, F. KHIAR à G. MASRARI.

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative.

#### 6. Culture – Validation du règlement du Village des artistes

Vu l'avis de la commission événement et vie associative,

Ornex est une commune dans laquelle plusieurs artistes évoluent, créent et partagent leur passion. Afin de mettre en valeur le patrimoine artistique d'Ornex et des environs, il est proposé de mettre en place un marché des artistes.

Ce marché, qui se dénommera le village des artistes se déroulera pour cette année 2022, et à titre expérimental, une fois dans l'année, en principe le dimanche 22 mai 2022.

Afin d'encadrer le déroulement de cette nouvelle manifestation, il est proposé au Conseil municipal de valider le règlement du « Village des artistes ». La collectivité, pour cette année 2022, n'appliquera pas de droits d'inscription afin de ne pas pénaliser les artistes, et de privilégier les artistes professionnels inscrits au répertoire des métiers et de l'artisanat. Ce marché se déroulera sur la place de l'église à Ornex.

Chaque artiste pourra exposer librement, sur inscription, sous une tente fournie par la commune, charge à chacun d'aménager son espace d'exposition.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **VALIDE** le règlement du village des artistes 2022

Fait à Ornex, le 4 mars 2022

Jean-François OBEZ

Certifié exécutoire le : 6 mars 2022

Affiché le : 6 mars 2022



Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.